

Québec, le 21 septembre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition le 20 avril 2010 par la députée de Trois-Rivières, les 20 et 21 avril 2010 par le député de Maskinongé et le 21 avril 2010 par le député de Marquette, demandant une réforme de la fiscalité applicable aux PME ainsi qu'une réduction des impôts sur la masse salariale, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mélissa Dumais
Directrice de cabinet adjointe

DE: Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

DATE : 21 septembre 2010

**Pétition de certains membres de la FCEI en faveur
d'une réforme de la fiscalité applicable aux PME et
d'une réduction des impôts sur la masse salariale**

La compétitivité et l'équité du régime fiscal font l'objet d'une attention continue de la part de notre gouvernement. Nous avons la volonté d'offrir aux entreprises à la fois une fiscalité et un environnement d'affaire qui encourage leur développement.

À cet égard, plusieurs gestes ont été posés depuis 2003 pour favoriser la croissance des entreprises et accroître leur position concurrentielle sur les marchés.

Le gouvernement a procédé ainsi à des allègements significatifs de leur fardeau fiscal. Ceux-ci totaliseront près de 2 MM\$ en 2011-2012 :

- La priorité a été donnée à l'élimination de la taxe sur le capital, reconnue comme la plus nuisible pour l'investissement. Elle sera éliminée pour toutes les entreprises d'ici 2011.
 - Les PME ont été les premières à bénéficier de son élimination. Depuis 2005, elles sont exemptées du paiement de cette taxe.
- Un taux réduit d'imposition à 8 % a été mis en place en faveur des PME, comparativement à un taux de 11,9 % pour les grandes entreprises.

Afin d'alléger le fardeau fiscal et réglementaire des PME, le gouvernement a également mis en place :

- Un taux réduit de taxation en ce qui a trait à la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (FSS) soit 2,7 % pour les PME, par rapport à 4,26 % pour les grandes entreprises.
- Un seuil d'application du fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCM) relevé à 1 M\$ de la masse salariale.
- Une révision du fardeau administratif permettant de réduire notamment de près de 20% le nombre de remises touchants l'impôts et la taxe de vente du Québec ainsi que les retenues sur la paie et la cotisation d'employeurs.

De plus, depuis l'instauration de la taxe de vente du Québec (TVQ), les PME bénéficient également du plein remboursement de la TVQ sur leurs achats.

Par ailleurs, en 2010-2011, le gouvernement offrira près de 2,6 MM\$ en aide fiscale aux entreprises, notamment pour soutenir la R-D et l'investissement ainsi que favoriser le développement des régions.

- Certaines aides fiscales, comme le crédit d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt à la R-D, offrent des taux d'aide bonifiés pour les PME.

Cet engagement envers les entreprises, notre gouvernement l'a démontré à nouveau en réponse à la crise économique mondiale. Ainsi, au cours des deux derniers budgets, notre gouvernement s'est affairé à soutenir vigoureusement l'économie, en appuyant les entreprises et en protégeant les emplois des Québécois, tout en mettant en place les assises d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui ne remet pas en question les améliorations apportées au régime fiscal.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la fiscalité n'est pas la seule composante qu'il faut retenir pour établir le coût des entreprises.

Ainsi, malgré des taxes sur la masse salariale plus élevées, le coût de faire affaires au Québec demeure parmi les plus faibles des principaux pays industrialisés.

- En considérant toutes les charges fiscales, les coûts d'implantation et d'exploitation au Québec sont parmi les plus faibles au Canada, notamment en raison du coût de la main-d'œuvre qui est généralement moins élevé.
 - Montréal se classe au 1^{er} rang au Canada pour les grandes villes en ce qui a trait aux coûts globaux d'implantation et d'exploitation.
- En regard de la fiscalité, le plus récent rapport de KPMG¹ confirme que Montréal se classe avantageusement parmi les grandes villes.
 - Montréal est 4^{ème} au monde et 2^{ème} au Canada derrière Vancouver en regard de la compétitivité du régime fiscal qui y est applicable.

Toutefois, notre gouvernement demeurera vigilant et poursuivra ses efforts dans les prochaines années afin de soutenir et d'assurer aux entreprises, particulièrement les PME, un régime fiscal compétitif et ce, en tenant compte des objectifs budgétaires inhérents aux diverses missions de l'État.



Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

¹ Focus on tax.